

Séance ordinaire du 30 janvier 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce trentième jour du mois de janvier deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Robert Maranda.

Sont absents : le membre du conseil Guy Dumoulin et le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2017-00-37

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 janvier 2017, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 17.1 et 22.3 intitulées :

« Urbanisme

Désignation des membres du conseil de la Ville à titre de membres du comité de démolition et désignation du fonctionnaire désigné au sens de ce règlement et du fonctionnaire désigné en vertu de l'article 148.0.23 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Document d'aide à la décision URBA-2017-033-R-1 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement sur la démolition d'immeubles

Document d'aide à la décision URBA-2017-033-R-1 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner de notre solidarité à la population de la Ville de Québec »

« Affaires juridiques

Transaction et quittance pour le règlement des litiges concernant Les investissements Claugil inc. et Les immeubles Vabis inc. (secteur des Crans nord) et financement afférent

Document d'aide à la décision AJ-2017-002 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

Document d'aide à la décision RHAC-2017-013 »

« **Comité exécutif**

Appui à la campagne de sensibilisation *Municipalité alliée contre la violence conjugale* et proclamation de la Ville de Lévis à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-38

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner de notre solidarité à la population de la Ville de Québec

ATTENDU que la population de la Ville de Québec a été la cible d'un acte terroriste le 29 janvier 2017 ;

ATTENDU que ces gestes constituent une atteinte aux valeurs de paix et de liberté que nous partageons ;

ATTENDU que, pour affirmer notre solidarité, la Ville de Lévis a procédé à la mise en berne de son drapeau ;

ATTENDU qu'une mobilisation massive est plus que jamais nécessaire pour la protection de nos valeurs de démocratie, de liberté et d'ouverture sur le monde;

ATTENDU que les communautés musulmanes de Québec et de Lévis participent activement au développement de nos communautés;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé à l'unanimité

De transmettre nos condoléances aux familles et aux proches des victimes ainsi qu'un prompt rétablissement aux personnes blessées.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec et aux représentants de la communauté musulmane de Québec et de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-39

Période de questions

Environ 13 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-00-40

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 16 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-41

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 12 décembre 2016, 16 et 17 janvier 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 12 décembre 2016, 16 et 17 janvier 2017 est déposé.

CV-2017-00-42

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement [Document d'aide à la décision RHAC-2016-077](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement, tels qu'ils sont mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-077.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-43

Lettres d'entente à intervenir et amendement à la convention collective des cols bleus avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 [Document d'aide à la décision RHAC-2017-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le maire et la greffière à signer les lettres d'entente ainsi que l'amendement à la convention collective des cols bleus à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision RHAC-2017-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-44

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-002.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-45

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-001](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-46

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-012](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-47

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision DG-2017-007](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec, incluant le service offert par le Carrefour du capital humain, le tout pour la

somme de 108 996,51 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-48

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016

[Document d'aide à la décision DG-2017-013](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016, est déposé, à titre d'information.

CV-2017-00-49

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités

[Document d'aide à la décision DG-2017-029](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renouveler l'adhésion de la Ville à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2017, pour la somme de 23 600,93 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-50

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale de la Ville de Lévis 2017-2019

[Document d'aide à la décision DG-2017-038](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale de la Ville de Lévis 2017-2019 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre responsable de la Région de la Capitale-Nationale, la Municipalité régionale de comté de Portneuf, la Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier, la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré, la Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans, la Municipalité régionale de comté Charlevoix, la Municipalité régionale de comté Charlevoix-Est, l'Agglomération de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec et la Fédération de l'Union des producteurs agricole Capitale-Nationale-Côte-Nord, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DG-2017-038, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-51

Contrat de service à intervenir avec la Ressourcerie de Lévis concernant la collecte, le transport, le tri et la mise en marché de certaines matières résiduelles

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2017-001](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De conclure le contrat de service à intervenir avec la Ressourcerie de Lévis, concernant la collecte, le transport, le tri et la mise en marché de certaines matières résiduelles pour une durée de cinq ans, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2017-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-52

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision INF-2017-004](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 43 000 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses, en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2017-004, pour assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-53

Financement de la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers

[Document d'aide à la décision INF-EM-2017-001](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers, d'affecter un montant de 300 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-54

Détermination de zones d'arrêts et installation de panneaux d'arrêts et demandes au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De déterminer une zone d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêts à l'endroit suivant :

372° sur la rue du Layon, à l'intersection sud de la rue de l'Échappée, en direction est et ouest dans le secteur Saint-Nicolas.

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'analyser la possibilité de diminuer la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la rue Beaulieu (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'analyser la possibilité d'implanter des arrêts obligatoires sur l'avenue Saint-Augustin à l'intersection de l'avenue des Arbrisseaux (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-55

Fermeture temporaire d'une partie de la rue de Cormiers (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision POL-2017-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De fermer temporairement une partie de la rue des Cormiers, entre la rue des Prunelles et la rue des Cerises (secteur Saint-Jean-Chrysostome), dans le cadre d'une partie de hockey balle, le 12 février 2017, à compter de 15 h jusqu'à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-56

Demande de subvention pour l'acquisition de caméras de surveillance de la rivière Beaurivage

[Document d'aide à la décision INC-2016-015](#)

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique offre à la Ville de défrayer les coûts d'achat et d'installation de quatre caméras de surveillance aux abords de la rivière Beaurivage;

ATTENDU qu'en contrepartie la Ville doit s'engager à assumer certains coûts;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accepter l'offre du ministère de la Sécurité publique du Québec à l'effet de défrayer les coûts d'achat et d'installation de quatre caméras de surveillance installées aux abords de la rivière Beaurivage.

De s'engager à assumer les coûts récurrents d'entretien de ces instruments, les coûts d'acquisition des données, ainsi qu'à maintenir ces installations en bon état de fonctionnement et à procéder à leur entretien préventif annuel si requis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-57

Proclamation de journées et de semaines

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2016-012](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer :

- la *Journée internationale des femmes*, le 8 mars;
- le *Mois de la Jonquille*, en avril;
- la *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*, le 23 avril ;
- la *Journée internationale des familles*, le 15 mai;
- la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, le 17 mai;
- la *Semaine québécoise des personnes handicapées*, du 1^{er} au 7 juin;
- la *Journée mondiale de la prévention du suicide*, le 10 septembre;
- les *Journées de la culture*, dont les dates sont fixées annuellement;
- la *Journée internationale des aînées et aînés*, le 1^{er} octobre;
- la *Journée internationale de la lutte à la pauvreté*, le 17 octobre;
- la *Semaine des bibliothèques publiques du Québec* est célébrée chaque année durant la troisième semaine d'octobre;
- la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles*, dont les dates sont fixées annuellement;
- la *Journée mondiale de l'enfance*, le 20 novembre;
- la *Journée internationale des personnes handicapées*, le 3 décembre;
- la *Journée internationale des bénévoles*, le 5 décembre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-58

Bilan et plan d'action 2016 sur l'accessibilité visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2016-028](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le bilan et le plan d'action 2016 sur l'accessibilité visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-59

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes suivants de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SOC-2017-003, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	162 379 \$
➤ Amalgame MDJ Ouest	66 673 \$
➤ Association des personnes handicapées de Lévis inc.	13 020 \$
➤ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	200 078 \$
➤ Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière	18 716 \$
➤ Centre de pédiatrie sociale de Lévis	5 862 \$
➤ Centre d'information et de référence de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches	26 130 \$
➤ La chaudronnée des cuisines collectives	8 104 \$
➤ Club de l'âge d'or Ste-Bernadette de Lauzon	5 977 \$
➤ Le club de l'âge d'or de St-Romuald-d'Etchemin	6 078 \$
➤ Club fadoq Christ-Roi Lévis inc.	5 217 \$
➤ Le comité des loisirs de la p'tite école inc.	8 628 \$
➤ Comptoir le grenier	16 006 \$
➤ Le groupe Déziel inc	9 764 \$
➤ Groupe scout de Saint-Jean-Chrysostome (District Rive-Sud/Beauce) inc.	5 450 \$
➤ Groupe scout de Saint-Étienne (District Rive-Sud/Beauce) inc.	8 280 \$
➤ Maison de la famille Chutes Chaudière	21 702 \$
➤ Maison de la famille Rive-Sud	11 428 \$
➤ La maison des jeunes l'azymut Est*Ouest	39 970 \$
➤ La maison des jeunes de Charny inc.	30 264 \$
➤ La maison des jeunes de St-Étienne-de-Lauzon inc.	24 430 \$
➤ La maison des jeunes de St-Jean-Chrysostome inc.	48 653 \$
➤ Le patro de Lévis inc.	413 807 \$
➤ Personnes handicapées en action de la Rive-Sud	31 180 \$
➤ La ruche de St-Romuald inc.	17 081 \$
➤ Service d'entraide Bernières-St-Nicolas inc.	6 332 \$
➤ Service d'entraide de Breakeyville	8 365 \$
➤ Le service d'entraide de Charny inc.	14 509 \$
➤ Service d'entraide de Pintendre	8 866 \$
➤ Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome	8 809 \$
➤ Service d'entraide de St-Romuald inc.	18 133 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-60

Support logistique pour l'activité *Relais pour la vie 2017* et ouverture de terrains pour la tenue de cette activité

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De maintenir le support logistique de la Ville, sans frais, pour l'activité *Relais pour la vie*, du 3 au 4 juin 2017.

D'ouvrir les terrains de baseball 2 et 4 et les terrains de soccer plateaux 1 et 2, ainsi que la piste de 400 mètres au parc Stade Georges-Maranda sur la rue Vincent-Chagnon (secteur Lévis), à compter de 23 h le 3 juin jusqu'à 7 h le 4 juin 2017 pour la tenue de l'activité *Relais pour la vie 2017*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-61

Moratoire sur le soutien des locaux aux organismes

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De décréter un moratoire sur l'octroi de locaux ou d'espaces d'entreposage au bénéfice des organismes, et ce, jusqu'en janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-62

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-006](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par le remplacement de la désignation de Philippe Meurant, représentant de la Direction du développement économique et de la promotion, membre désigné par l'employeur, par celle d'Alain Carpentier, conseiller en développement, de cette direction.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-63

Modification de la résolution CV-2016-00-19 « Aide financière à des organismes de la communauté »

Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-007

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2016-00-19 « Aide financière à des organismes de la communauté », par la suppression, à l’alinéa, du paragraphe suivant :

« • L'œuvre des loisirs de Christ-Roi, Lévis inc. 2 760 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-64

Aide financière à des organismes de la communauté

Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-001

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-001, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Académie de danse Rive-Sud	8 333 \$
• Coopérative artistique les Etchemins	9 156 \$
• École crescendo de Saint-Rédempteur	8 772 \$
• École de danse Élédanse inc.	12 719 \$
• École de musique l'Accroche notes	27 249 \$
• École de musique Jésus-Marie	11 733 \$
• Orchestre d'harmonie des Chutes	15 351 \$
• Maison de la musique Bernard-Bonnier	46 319 \$
• Association des artistes de la Rive-Sud	5 483 \$
• Corporation du village en arts	26 349 \$
• Espace jeunesse Espéranto	16 448 \$
• Groupe Cultur'art	5 483 \$
• Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Lévis	8 224 \$
• Ermitage Notre-Dame de Grâce	5 742 \$
• Société d'histoire régionale de Lévis	15 596 \$
• Compagnons du chantier maritime A.C. Davie	5 482 \$
• Société de généalogie de Lévis	8 772 \$
• Société d'histoire de Saint-Romuald	16 096 \$
• Société d'histoire de Sainte-Hélène-de-Breakeyville	6 579 \$
• Société historique de Saint-Nicolas et Bernières	8 224 \$
• Via musique	5 483 \$
• Fondation du mémorial des militaires	6 031 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-65

Avenant à l'entente à intervenir avec la Commission de la capitale nationale du Québec pour la mise en valeur du monument Guillaume-Couture (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant à l'entente à intervenir avec la Commission de la capitale nationale du Québec pour la mise en valeur du monument Guillaume-Couture (secteur Lévis), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-66

Confirmation de la participation financière de la Ville pour un projet du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie et financement afférent

Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-005-R-1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De confirmer la participation financière de la Ville pour un projet du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie, au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-005-R-1.

De financer la dépense relative à la révision de l'étude de faisabilité, incluant les études complémentaires, au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une subvention du *Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux pour l'année 2017-2018*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-67

Convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017*

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2017-001](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, concernant le versement d'une aide financière, dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des*

collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2017-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-68

Moratoire sur le développement de nouveaux jardins communautaires et mandat aux directions concernées pour l'élaboration d'un cadre de référence

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-009-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De décréter un moratoire sur le développement de nouveaux jardins communautaires jusqu'en janvier 2018 et de mandater la Direction de l'environnement, la Direction de l'urbanisme, le Service des travaux publics de la Direction des infrastructures, la Direction du développement économique et de la promotion et la Direction de la vie communautaire à conduire les travaux définissant un cadre de référence relatif à l'offre de service municipal en cette matière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-69

Dépôt d'une candidature pour le prix *Aménagement* du réseau Les arts et la ville

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-006](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De déposer la candidature du projet de la Traverse *Le Quai Paquet et l'Esplanade* pour le prix *Aménagement* du réseau Les arts et la ville et d'autoriser la Direction de la vie communautaire à déposer le cahier de candidature.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-70

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement RV-2016-16-15 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

[Document d'aide à la décision URBA-2017-019](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2016-16-15 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2016-08-65.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-71

Aide financière au Centre de plein air de Lévis [Document d'aide à la décision DEV-2016-235](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière au montant indiqué et pour le projet indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2016-235, au Centre de plein air de Lévis, conformément à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-72

Modifications à la circulation et soutien logistique dans le cadre de l'événement Lévis : *Attache ta tuque!* [Document d'aide à la décision DEV-2017-006-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les modifications à la circulation, telles qu'elles sont indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2017-006-R-1, dans le cadre de l'événement *Lévis : Attache ta tuque!*, du 3 au 5 février 2017, et d'offrir à la Corporation de développement du Vieux-Lévis les services municipaux requis pour l'aménagement des sites à titre d'aide logistique, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-73

Attribution du contrat pour la fourniture du service de déneigement de poteaux incendie pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est [Document d'aide à la décision APP-2017-017](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement de poteaux incendie pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est (appel d'offres 2016-50-145), à 9152-6616 Québec inc., faisant affaires sous le nom Excavation Steve Beaumont, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 289 300,50 \$, avant TPS et TVQ, pour les cinq années du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-74

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques pour les années 2017 et 2018

Document d'aide à la décision APP-2017-007-R-1

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques pour les années 2017 et 2018 (appel d'offres 2016-55-143), à Laboratoires d'expertises de Québec ltée, aux prix mentionnées à sa soumission, pour une dépense estimée à 277 565 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-75

Dépôt de listes de contrats au 30 septembre 2016

[Document d'aide à la décision APP-2017-022](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 septembre 2016 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 septembre 2016 (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2017-00-76

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-54 décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ pour étaler l'ajustement 2017 requis pour neutraliser les effets du traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-54 décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ pour étaler l'ajustement 2017 requis pour neutraliser les effets du traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 050 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'étaler l'ajustement 2017 requis pour neutraliser les effets du traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ).

CV-2017-00-77

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (prolongeant la période d'installation d'une enseigne d'inauguration et apportant de nouvelles restrictions aux enseignes sur les véhicules)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-229](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de prolonger la période autorisant l'installation des enseignes d'inauguration et de régir, dans les zones à dominance *Commerciale*, *Industrielle* ou *Multifonctionnelle*, les enseignes qui sont supportées par un véhicule ou une remorque.

CV-2017-00-78

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-57 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-57 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de

10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2017-00-79

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-58 décrétant un emprunt de 19 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-58 décrétant un emprunt de 19 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 19 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2017-00-80

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-59 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-59 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques.

CV-2017-00-81

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-60 décrétant un emprunt de 13 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-60 décrétant un emprunt de 13 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 13 000 000 \$, d'un terme de dix ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2017-00-82

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-61 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-61 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 28 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2017-00-83

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage habitation unifamiliale isolée dans la zone H0238, rue du Sextant, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-014](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usage habitation unifamiliale isolée dans la zone H0238, de prévoir des normes applicables à cet usage, ainsi qu'une densité résidentielle nette minimale devant être respectée pour tous les usages autorisés dans la zone.

CV-2017-00-84

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications des zones M2565, H2566 et création de la zone M2563 à proximité du prolongement du boulevard Étienne-Dallaire, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-030](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone M2563 à même une partie de la zone M2566 et de prévoir les usages autorisés dans cette zone et des normes applicables à ces usages;
 - d'agrandir la zone H2565 à même une partie de la zone M2566;
 - de prévoir, dans la zone M2563, qu'aucun bâtiment principal ne peut être construit à moins de 2,5 mètres d'une rive et qu'une densité résidentielle nette est applicable dans toute la zone;
 - de prévoir des normes et conditions particulières dans la zone M2566.
-

CV-2017-00-85

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (affectation *Pôle structurant* et autres modifications)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-032](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de préciser que le terme « site de développement ou de redéveloppement » peut comprendre plusieurs phases de développement ou redéveloppement;
 - ✓ de modifier la délimitation de l'aire d'affectation *Pôle structurant*;
 - ✓ de remplacer les cartes 24, 24.1 et 25;
-

CV-2017-00-86

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-65 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-65 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues des Pionniers, de l'Arsenal, J.-T.-Larochelle et Leblanc.

CV-2017-00-87

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-66 modifiant le règlement numéro 104 sur la circulation et le stationnement sur les chemins publics de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-66 modifiant le règlement numéro 104 sur la circulation et le stationnement sur les chemins publics de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur la rue Jérôme-Demers.

CV-2017-00-88

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-67 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-67 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue J.-T.-Larochelle.

CV-2017-00-89

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-68 modifiant le Règlement numéro 812 relatif à la circulation des camions, des véhicules outils et des véhicules routiers de (dix) 10 tonnes et plus de l'ex-Ville de Lévis

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-68 modifiant le Règlement numéro 812 relatif à la circulation des camions, des véhicules outils et des véhicules routiers de (dix) 10 tonnes et plus de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'interdire la circulation des véhicules lourds sur une partie de la rue Barras.

CV-2017-00-90

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-69 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-69 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Joly et Saint-Joseph.

CV-2017-00-91

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-70 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-70 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Martineau.

CV-2017-00-92

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (programme particulier d'urbanisme Vieux-Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-050-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'ajouter au plan d'urbanisme le *Programme particulier d'urbanisme – Vieux-Lévis*, afin de préciser les orientations, objectifs, les affectations du sol, le tracé des rues, le type des voies de circulation, des projets d'aménagement ainsi que le plan d'actions.

CV-2017-00-93

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (camions de cuisine)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-266-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ d'autoriser, dans toutes les zones, à titre d'usage temporaire, les camions de cuisine pour les événements privés;
- ✓ de préciser certaines conditions relatives à la tenue de fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires, et ce, sur un terrain où l'usage principal autorisé fait partie de la famille *Commerciale*, et sur un terrain où l'usage principal autorisé fait partie de la famille *Publique et Communautaire*;

- ✓ d'autoriser les camions de cuisine lors d'évènements promotionnels dans les zones de type C, sur un terrain où l'usage principal exercé fait partie du groupe C1, C2, C3, C4, C5, C6 ou C7, aux conditions prévues au règlement;
 - ✓ d'autoriser les camions de cuisine dans les zones L0558, L1429, L2097 et P2158;
-

CV-2017-00-94

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-73 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies (camions de cuisine)
[Document d'aide à la décision URBA-2016-266-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-73 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies.

Ce règlement a pour objet l'ajout de normes de sécurité relatives aux camions de cuisine.

CV-2017-00-95

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (prolongeant la période d'installation d'une enseigne d'inauguration et apportant de nouvelles restrictions aux enseignes sur les véhicules)
[Document d'aide à la décision URBA-2016-229](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-229.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-96

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage habitation unifamiliale isolée dans la zone H0238, rue du Sextant, secteur Saint-Nicolas)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-014](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-97

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications des zones M2565, H2566 et création de la zone M2563 à proximité du prolongement du boulevard Étienne-Dallaire, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-030](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-030.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-98

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (affectation Pôle structurant et autres modifications), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et assemblée publique de consultation

[Document d'aide à la décision URBA-2017-032](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-032.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que, pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par le maire ou par un membre de la commission qu'il désigne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-99

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-74 modifiant le Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

[Document d'aide à la décision BP-2017-001](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-74 modifiant le Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2017-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-00

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (programme particulier d'urbanisme Vieux-Lévis) et assemblée publique de consultation
[Document d'aide à la décision URBA-2017-050-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-050.

De permettre au maire ou à la personne qu'il désigne de tenir une assemblée publique de consultation pour le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-01

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (camions de cuisine)
[Document d'aide à la décision URBA-2016-266-R-2](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-266-R-2.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-02

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-16-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajoutant l'usage de Débit d'essence dans la zone C0946, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
[Document d'aide à la décision URBA-2016-273](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-11-85.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-03

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-16-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (complexe résidentiel pour retraités Quartier Sud, zone M1061, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-004-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-16-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-11-86.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-04

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-16-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2803, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-008](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-16-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-11-84.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-05

Adoption du Règlement RV-2016-16-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans la zone H1920, rues des Gadelles et de la Chicouté, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser les usages des classes H1 (unifamiliale isolée) et H2 (unifamiliale jumelée) à l'intérieur de la zone H1920, de prévoir les normes applicables à ces usages et de prévoir une condition d'exercice de l'usage H10 à l'intérieur de cette zone ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2016-16-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-20-26.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-06

Adoption du Règlement RV-2016-16-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C5 limité à un seul endroit dans la zone C0319, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-005](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser le groupe d'usages C5 à un seul endroit dans la zone C0319 et de prévoir des normes applicables à cet usage ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2016-16-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-20-27.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-07

Adoption du Règlement RV-2016-16-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (épuration des eaux usées)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-016](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-39 modifiant

le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre la construction d'un bâtiment principal sur le lot 2 157 705 du cadastre du Québec, lorsque les systèmes d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées du bâtiment principal sont conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux règlements édictés en vertu de cette loi, ou aux règlements municipaux portant sur le même objet ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2016-16-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-11-83.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-08

Adoption du Règlement RV-2016-16-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifiant les dispositions touchant les clôtures et les murs de soutènement)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-024](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les dispositions concernant l'installation d'une clôture et l'aménagement d'un mur de soutènement sur un terrain où est exercé un usage commercial, d'habitation, industriel, public ou communautaire, afin :

- ✓ de limiter, à une hauteur maximale de 2 mètres, en cour avant, et à une hauteur maximale de 3,2 mètres, en cour avant secondaire, latérale ou arrière, la hauteur combinée d'un mur de soutènement et d'une clôture installée à moins d'un mètre du sommet de ce mur;
- ✓ de limiter les cas où un mur de soutènement peut excéder la hauteur maximale sans palier au cas où un mur de soutènement doit être construit pour aménager un espace de stationnement situé en contrebas de la rue;
- ✓ d'autoriser uniquement les matériaux suivants pour la construction d'un mur de soutènement :
 - briques avec mortier;
 - blocs-remblais décoratifs ou architecturaux conçus

- spécifiquement à cette fin; la hauteur d'un bloc doit être d'au plus 45 centimètres;
 - béton coulé sur place;
 - pierres ou roches;
 - poutres de bois équarries traitées, peintes ou vernies;
- ✓ de supprimer une phrase traitant des talus comprise dans les dispositions concernant les murs de soutènement qui est redondante ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-16-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-20-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-09

Adoption du Règlement RV-2016-16-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans la zone M0830, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-031](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter par des notes, dans la zone M0830, les usages spécifiques suivants : C202 (vente de véhicules automobiles), C310 (vente aux enchères et encans pour véhicules automobiles) et C701 (centres d'expositions de véhicules automobiles) et de prévoir les spécifications applicables ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2016-16-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-20-24.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-10

Transaction et quittance pour le règlement des litiges concernant Les investissements Claugil inc. et Les immeubles Vabis inc. (secteur des Crans nord) et financement afférent

[Document d'aide à la décision AJ-2017-002](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure la transaction et quittance à intervenir avec Les investissements Claugil inc. et Les immeubles Vabis inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision AJ-2017-002 et d'autoriser la Directrice des affaires juridiques et le procureur de la Ville, Me Claude Jean du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, à signer celle-ci au nom de la Ville.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tous les contrats d'acquisition d'immeubles prévus à cette transaction et quittance, aux conditions indiquées à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire dans cet objectif.

De financer la dépense relative à ces acquisitions et aux frais inhérents à celles-ci, au montant maximal de 2 449 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-11

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-013](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-12

Appui à la campagne de sensibilisation *Municipalité alliée contre la violence conjugale* et proclamation de la Ville de Lévis à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont

enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, tenus entre le 25 novembre et le 6 décembre 2016, des actions ont eu lieu partout à travers le Québec

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens à la violence conjugale ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

D'appuyer la campagne de sensibilisation *Municipalité alliée contre la violence conjugale* et de proclamer la Ville de Lévis *Municipalité alliée contre la violence conjugale*.

De transmettre copie de la présente résolution à l'organisme La Jonction Pour Elle inc., une maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-13

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2017-01-14

Période de questions

Personne ne prend la parole.

CV-2017-01-15

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 19 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Robert Maranda, maire suppléant

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
